

**25 RUE FRESNEL BIS**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 3.000 Euros  
Siège social : 25 rue Fresnel 75016 PARIS  
993 088 582 RCS PARIS

**ACTE DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS  
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2025**

**LES SOUSSIGNÉS :**

**1ent)** Monsieur Ziad Raymond **AZAR**, avocat, époux de Madame Line MALHA, demeurant à NEW-YORK 10065 (ÉTATS-UNIS) 1175 York Avenue.

Né à BEYROUTH (LIBAN) le 17 août 1977.

Marié à BEYROUTH (LIBAN) le 7 juillet 2018 sous le régime de la séparation de biens.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité libanaise et non résident français au sens de la réglementation fiscale.

Possédant la pleine propriété de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.998) parts sociales numérotées de 1 à 2.998,

Ci .....2.998 parts

**2ent)** Monsieur Lucas Ray **AZAR**, demeurant à NEW-YORK 10065 (ÉTATS-UNIS) 1175 York Avenue.

Né à NEW-YORK (ÉTATS-UNIS) le 9 juillet 2018.

Célibataire mineur.

De nationalité française et non résident au sens de la réglementation fiscale.

Représenté par ses parents :

Monsieur Ziad **AZAR** susnommé,

Et Madame Line **MALHA**, épouse de Monsieur Ziad Raymond AZAR, demeurant à NEW-YORK 10065 (ÉTATS-UNIS) 1175 York Avenue.

Née à AINTOURA (LIBAN) le 30 août 1984.

Mariée à BEYROUTH (LIBAN) le 7 juillet 2018 sous le régime de la séparation de biens.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française et non résidente au sens de la réglementation fiscale.

Possédant la pleine propriété d'une (1) part sociale numérotée 2.999,

Ci .....1 part

**3ent)** Monsieur Thomas Frank **AZAR**, demeurant à NEW-YORK 10065 (ÉTATS-UNIS) 1175 York Avenue.

Né à NEW-YORK (ÉTATS-UNIS) le 7 octobre 2020.

Célibataire mineur.

De nationalité française et non résident au sens de la réglementation fiscale.

Représenté par ses parents, Monsieur Ziad **AZAR** et Madame Line **MALHA** susnommés.

Possédant la pleine propriété d'une (1) part sociale numérotée 3.000,

Ci .....1 part

Seuls associés représentant, en tant que tels, la totalité des trois mille (3.000) parts sociales composant le capital social de la société 25 RUE FRESNEL BIS (ci-après la « Société »).

**ONT PRIS, À L'UNANIMITÉ, LES DÉCISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**

- Augmentation du capital social de la Société d'une somme de 675.000 Euros ; conditions et modalités de l'opération,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

*Augmentation du capital social de la Société d'une somme de 675.000 Euros ; conditions et modalité de l'opération*

La collectivité des associés, après avoir constaté que le capital était intégralement libéré, décide de l'augmenter d'une somme de 675.000 Euros, pour le porter de 3.000 Euros à 678.000 Euros, par l'émission au pair de 675.000 parts sociales nouvelles d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune.

Les parts sociales nouvelles sont créées avec jouissance à compter de ce jour. Elles seront complètement et immédiatement assimilées aux parts sociales anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'émission au pair de 675.000 parts sociales nouvelles d'UN EURO, numérotées de 3.001 à 678.000 et souscrites en totalité par les associés comme suit :

- Monsieur Ziad **AZAR** souscrit l'usufruit de 675.000 parts sociales, au moyen d'un versement en numéraire de 405.000 Euros,
- Monsieur Lucas **AZAR** souscrit la nue-propriété de 337.500 parts sociales, au moyen d'un versement en numéraire de 135.000 Euros,
- Monsieur Thomas **AZAR** souscrit la nue-propriété de 337.500 parts sociales, au moyen d'un versement en numéraire de 135.000 Euros.

Laquelle somme de SIX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (675.000 €) sera déposée par les associés, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société, en l'étude de la société QUANTOR, titulaire d'un office notarial sis à PARIS (75017) 115 rue de Courcelles.

La collectivité des associés constate par conséquent que l'augmentation du capital de la Société est définitivement réalisée.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

### *Modification corrélative des statuts*

La collectivité des associés, en conséquence de la décision qui précède et afin de tenir compte de la nouvelle répartition du capital social, décide de modifier les articles 7.1.1 et 8 des statuts de la Société de la manière suivante :

#### **Article 7 APPORTS**

---

##### **7.1 Apport en numéraire**

###### **7.1.1 Montant de l'apport en numéraire**

Il est ajouté, in fine, le paragraphe suivant :

*« Aux termes d'un acte des décisions unanimes des associés en date du 19 décembre 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 675.000 Euros pour être porté de 3.000 Euros à 678.000 Euros, au moyen de l'émission au pair de 675.000 parts sociales nouvelles de 1 Euro chacune, souscrites et libérées en totalité par les associés.*

*Monsieur Ziad **AZAR** réserve à son profit, sa vie durant, l'usufruit des parts sociales souscrites. Il jouira de cet usufruit « raisonnablement » et conformément aux dispositions régissant la matière.*

*Messieurs Lucas **AZAR** et Thomas **AZAR** ont la nue-propiété des parts sociales ci-dessus souscrites à compter de ce jour et en auront la jouissance à compter de l'extinction de l'usufruit ci-dessus souscrit, c'est-à-dire au décès de Monsieur Ziad **AZAR**. Ils devront respecter les obligations attachées à leur qualité de nus-propiétaires conformément à la loi et aux présents statuts ».*

#### **Article 8 CAPITAL SOCIAL**

---

Cet article est désormais rédigé comme suit :

*« Le capital social est fixé à la somme de **SIX CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE EUROS (678.000 €)**, montant cumulé des apports ci-dessus.*

*Il est divisé en six cent soixante-dix-huit-mille (678.000) parts sociales, numérotées de 1 à 678.000, d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et attribuées comme suit :*

##### **Monsieur Ziad AZAR :**

*la pleine propriété de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.998) parts sociales,  
numérotées de 1 à 2.998, ci.....2.998 PP  
l'usufruit de six cent soixante-quinze mille (675.000) parts sociales,  
numérotées de 3.001 à 678.000, ci.....675.000 US*

Monsieur Lucas AZAR :

la pleine propriété d'une (1) part sociale,  
numérotée 2.999, ci .....1 PP  
la nue-propriété de trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) parts sociales,  
numérotées de 3.001 à 340.500, ci .....337.500 NP

Monsieur Thomas AZAR :

la pleine propriété d'une (1) part sociale,  
numérotée 3.000, ci .....1 PP  
la nue-propriété de trois cent trente-sept mille cinq cents (337.500) parts sociales,  
numérotées de 340.501 à 678.000, ci .....337.500 NP

Total égal au nombre de parts composant le capital, ci .....678.000 parts ».

**TROISIÈME DÉCISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.



Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés en date du 19 décembre 2025, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par les associés sera conservé dans les archives sociales.



Les parties sont expressément convenues de signer électroniquement le présent acte au moyen du service [www.yousign.com](http://www.yousign.com), conformément aux termes des articles 1316-4, 1366, 1367 et 1375 du Code civil, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite, et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service [www.yousign.com](http://www.yousign.com).

Chaque soussigné reconnaît qu'il a reçu toutes les informations requises pour la signature électronique du présent acte et qu'il a signé le présent acte par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure le présent acte. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier à chacun des soussignés n'est pas nécessaire comme preuve

des engagements et obligations de chaque soussigné à cet accord. La remise d'une copie électronique du présent acte directement par Yousign à chacun des soussignés constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de chaque soussigné au présent acte.

<b>Monsieur Ziad AZAR</b>	
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 20px; width: fit-content; margin: 0 auto;"><p style="font-size: 24px; margin: 0;"><i>Ziad AZAR</i></p><p style="font-size: 10px; margin: 0;">✓ Certifié par  yousign</p></div>	
<b>P/ Monsieur Lucas AZAR</b>	
<p style="font-size: 12px; margin: 0;"><i>Monsieur Ziad AZAR</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"><p style="font-size: 24px; margin: 0;"><i>Ziad AZAR</i></p><p style="font-size: 10px; margin: 0;">✓ Certifié par  yousign</p></div>	<p style="font-size: 12px; margin: 0;"><i>Madame Line MALHA</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"><p style="font-size: 24px; margin: 0;"><i>Line MALHA</i></p><p style="font-size: 10px; margin: 0;">✓ Certifié par  yousign</p></div>
<b>P/ Monsieur Thomas AZAR</b>	
<p style="font-size: 12px; margin: 0;"><i>Monsieur Ziad AZAR</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"><p style="font-size: 24px; margin: 0;"><i>Ziad AZAR</i></p><p style="font-size: 10px; margin: 0;">✓ Certifié par  yousign</p></div>	<p style="font-size: 12px; margin: 0;"><i>Madame Line MALHA</i></p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 10px; padding: 10px; width: fit-content; margin: 0 auto;"><p style="font-size: 24px; margin: 0;"><i>Line MALHA</i></p><p style="font-size: 10px; margin: 0;">✓ Certifié par  yousign</p></div>